

Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **51 (1922)**

Heft 2

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHRONIQUE SCOLAIRE

L'obligation scolaire en France. — Le Sénat français a rejeté, par 144 voix contre 134, la prolongation de la scolarité primaire obligatoire de 13 à 14 ans. Le principal adversaire de cette mesure, en soi excellente, et que nous avons réalisée chez nous bien au delà de cette limite, fut un radical indépendant, M. François Albert, le chroniqueur de la *Revue politique et parlementaire*. L'argument qui a le plus porté est celui-ci : « Voter des textes qui ne seront certainement pas appliqués, c'est bafouer la loi. Eh bien ! la prolongation de l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 14 ans sera certainement inapplicable, puisque nous ne parvenons pas même à rendre effective la scolarité obligatoire jusqu'à 13 ans. »

Une revue pédagogique, *l'Ecole et la Vie*, qui n'est rien moins que cléricale, exprimait la même opinion, en ce court dialogue qui donnait la signification d'une caricature de Poulbot : L'interviewer : « Maître, êtes-vous pour l'obligation scolaire de 13 ou de 14 ans ? » — Le Maître : « Moi ? Je suis pour l'obligation qui oblige. »

Le recrutement des instituteurs en France. — Il devient de plus en plus difficile. Les revues françaises, tant officieuses qu'indépendantes, constatent que les enfants intelligents sont partout ailleurs qu'à l'école normale. Celle-ci doit se contenter de cancrès plus ou moins authentiques. M. Léon Bérard, devenu depuis ministre de l'Instruction publique, exprimait cet aveu plein de saveur : « Si la crise du recrutement du personnel, dans l'enseignement primaire, est, dans cinq ans, ce qu'elle est aujourd'hui, la République aura le choix, pour ses instituteurs, entre des maîtres congréganistes et des laïques illettrés. »

Ecole normale. — Le 24 décembre, les élèves de l'Ecole normale d'Hauterive s'en allaient gaiement en vacances. Ils rentraient le 3 janvier, sous la neige. Dès le soir, la vieille demeure des Cisterciens prenait quasiment son aspect recueilli d'autrefois : c'était la retraite. Elle fut prêchée par M. l'abbé Hubert Savoy, directeur au Séminaire diocésain. De simples et fortes vérités, celles qui forment le fond de toute vie, furent développées en une parole incisive, claire, abondamment illustrée d'exemples vécus et vécus chez nous ; le prédicateur s'est spécialement attaché à démontrer à ses auditeurs la nécessité d'une sérieuse formation de la volonté, de la fermeté du caractère, par la pratique de la vie chrétienne telle qu'elle est de tradition à l'Ecole normale. Ses instructions ont produit une visible impression, qu'on a droit d'espérer salutaire et persévérante.

